



Séance du :
15/12/2023

Date de la convocation :
08/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **COMPS sur ARTUBY**

N° de la délibération 2023_55	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt-trois et le 15 décembre à 17h,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves - GAYMARD Marie-José - GRANDAZZI Sandrine et LAUGIER Lucette .

Absents excusés : Mme Aurore LUCAS ayant donné procuration à M Charles BIGHETTI de FLOGNY
M. François TROIN ayant donné procuration à Mme Marie-José GAYMARD

Secrétaire de séance : GRANDAZZI Sandrine

**Objet : Réhabilitation de la Bergerie de l'Aire (Agrandissement du Musée d'Antan)
Demande d'Aide au Conseil Régional PACA dans le cadre de la RESTAURATION et
de la VALORISATION du Petit Patrimoine Rural Non Protégé 2024.**

Le Maire informe explique à l'assemblée que le Musée actuel, des métiers d'antan est trop petit pour pouvoir exposer les objets donnés par l'Association « les chemins du Patrimoine » représentée par Monsieur DECUGIS, concernant des objets et maquettes concernant les métiers du bois (charbonnière), de la glace et de la chaux (Four à chaux), ainsi que divers outils, à la commune.

La commune souhaite Réhabiliter la Bergerie de l'Aire pour agrandir ce musée. Les travaux consisteraient à réaliser deux dalles béton, mise en place d'une baie vitrée, et reconstruction de la toiture.

Monsieur le Maire rajoute que le musée sera régulièrement ouvert aux touristes grâce à un partenariat avec l'office de tourisme intercommunal

Le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée un devis établi par l'entreprise Eiffage de Castellane d'un montant de **59 302,00 € H.T.** et 71 162,40 € T.T.C.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de la Région PACA à hauteur de 50 %, soit **29 651,00 € H.T.** dans le cadre de l'appel à projet pour la Restauration et de la Valorisation du Petit Patrimoine Rural Non Protégé 2024.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **de SOLLICITER** l'aide de la Région PACA à hauteur de 50 %, soit **29 651,00 € H.T** dans le cadre de l'appel à projet pour la Restauration et de la Valorisation du Petit Patrimoine Rural Non Protégé 2024.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 22 DEC. 2023
et publication le: 22 DEC. 2023

Le Maire
A. BARALE

Le Maire
A. BARALE